

Technicien / Technicienne de rivière

Exerçant au sein d'une collectivité territoriale, le ou la technicien/ne de rivière veille à la qualité des cours d'eau en définissant et en planifiant les travaux d'entretien et de restauration à réaliser. Il ou elle coordonne et supervise ensuite les chantiers.

SOMMAIRE

Le métier

Les études

Emploi et secteur

Salaire du débutant

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac + 2**

Salaire débutant : **1878 €**

Statuts : **Statut fonctionnaire, Statut salarié**

Secteur professionnel : Fonction publique

Centres d'intérêt : J'aime la nature, Je veux protéger la planète



© Daniel Balakov/iStock/Getty Images

Le métier

Le ou la technicien/ne de rivière a la charge de l'entretien des cours d'eau et des zones humides (marais) sur le plan biologique (faune et flore) et hydraulique (débit et qualité de l'eau). Arbres tombés dans l'eau, berges affaissées... Après une phase de diagnostic et d'état des lieux, il ou elle conseille les élus sur les travaux à programmer, qui peuvent parfois s'étaler sur plusieurs années. Il peut s'agir par exemple de consolider des berges ou de prévoir des travaux de débroussaillage pour rétablir le débit d'un cours d'eau ou lui redonner de la lumière et une meilleure oxygénation, améliorant ainsi la qualité de l'eau et les conditions de vie de la faune et de la flore. Autre aménagement possible : restaurer une mare sur un bassin versant, pour favoriser la biodiversité. La plupart des cours d'eau traversant des propriétés privées, il ou elle organise et anime des réunions de concertation avec les riverains (agriculteurs, propriétaires privés) concernés par les travaux à réaliser. Cette phase de concertation achevée, vient celle de la planification et de la coordination des chantiers qui peuvent être sous traités à des entreprises privées. Premiers témoins du changement climatique, il ou elle participe également à la maintenance des ouvrages concourant à la prévention des inondations. Le métier comporte une part importante de rédaction de rapports sur les aménagements ou les travaux réalisés et à prévoir, ainsi que sur l'état de la biodiversité des milieux aquatiques concernés.

Les études

Après le bac

2 ans pour obtenir le BTSA gestion et maîtrise de l'eau ou le BTSA gestion et protection de la nature ou le BTS métiers de l'eau.

1 an après un bac + 2 pour obtenir la licence pro métiers de la protection et de la gestion de l'environnement.

bac + 2

[→ BTS métiers de l'eau](#)

[→ BTSA gestion et maîtrise de l'eau](#)

[→ BTSA gestion et protection de la nature](#)

bac + 3

[→ Licence pro mention métiers de la protection et de la gestion de l'environnement](#)

Emploi et secteur

Salaire du débutant *

À partir de 1878 euros brut par mois.

* variable en fonction du lieu d'exercice, du statut.

Pour aller plus loin

Sur le web

[Fiche métier du site emploi environnement.](#) ↗

Librairie



PARCOURS

Environnement et développement durable

Paru le 04/11/2024

Broché • 12,00 € ↗

PDF • 8,00 € ↗

Centres d'intérêt

[J'aime la nature](#) →

[Je veux protéger la planète](#) →

Autres métiers à découvrir

Technicien d'exploitation de l'eau

Hydrobiologiste

Agent d'exploitation de l'eau

Animateur de bassin versant

Responsable de réseau d'assainissement

